

Table of Contents

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 12h21

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

0.5 Avis de motion

1. Soutien aux arrêté-e-s

2. Élections partielles

3. Positionnement politique

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 12h21

Proposée par Krystel-Gail Smith

Appuyée par Émilie Gagné

Adoptée à l'unanimité

0.2 Præsidium

Que Delphine Labrecque et Gabrielle Bellemare soient respectivement présidente et secrétaire de l'Assemblée Générale.

Proposée par Krystel-Gail Smith

Appuyée par Maude-Andrée Meloche

Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

0.5 Avis de motion

1. Positionnement politique

2. Élections partielles

3. Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée

Proposée par Maude-Andrée Meloche

Appuyée par Claudia Isabel Cachay-Osorio

Amendement :

D'ajouter le point « 1. Soutien aux arrêté-es ».

Proposé par Élisabeth Lapierre

Appuyé par Maude-Andrée Meloche

Adopté à l'unanimité

Amendement :

De déplacer le point « 2. Positionnement politique » et « 3. Élections partielles ».

Proposé par Maxime Laliberté

Appuyé par Maude-Andrée Meloche

Adopté à l'unanimité

Sur la principale amendée :

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

0.5 Avis de motion

1. Soutien aux arrêté-es

2. Élections partielles

3. Positionnement politique

4. Procédures de clôture

4.1 Questions à l'exécutif

4.2 Varia

4.3 Levée

Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

Que l'on adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 30 octobre 2014.

Proposée par Sandrine Dobson

Appuyée par Claudia Isabel Cachay-Osorio

Adoptée à l'unanimité

0.5 Avis de motion

1. Soutien aux arrêtées

*Considérant que la SOGÉÉCOM dénonce la répression politique et la répression policière;
Considérant que la SOGÉÉCOM a à coeur le soutien de ses membres dans le cadre d'actions politiques;*

Considérant que la SOGÉÉCOM a encouragé ses membres à participer aux actions et manifestations dans le cadre de la grève de 2012;

Considérant que c'est dans ce contexte que Mathieu Girard a été arrêté;

Que l'on octroie 1000\$ à Mathieu B. Girard pour payer les frais de cours dans le cadre de sa défense.

Que ce montant soit pris de la case « Frais légaux. ».

Proposée par Élisabeth Lapierre

Appuyée par Sandrine Dobson

Mise en dépôt automatique

2. Élections partielles

Que Frederick Maranda-Bouchard soit élu au poste d'ajoint aux affaires internes.

Proposée par Frederick-Maranda Bouchard

Appuyée par Émilie Gagné

Adoptée à l'unanimité

Qu'Olivier Rousseau soit élu au poste d'ajoint à l'information.

Proposée par Olivier Rousseau

Appuyée par Sandrine Dobson

Adoptée à l'unanimité

Que Gabriel Auclair soit élu au poste de représentant des étudiant-e-s en programmes préuniversitaires.

Proposé par Gabriel Auclair

Appuyée par Maxime Laliberté

Adoptée à l'unanimité

3. Positionnement politique

Considérant que les coupures austères de plusieurs centaines de milliers de dollars au Collège de Maisonneuve sont les conséquences directes des politiques d'austérité du gouvernement;

Considérant que les mesures austères pénalisent grandement plusieurs étudiant-e-s de Maisonneuve en affectant directement leur parcours académique et leur droit à l'éducation;

Considérant que les mesures austères affectent les services essentiels dont la réussite de certain-e-s étudiant-e-s dépend;

Considérant que les coupures nuisent au travail des employé-e-s de soutien, des professionnel-le-s et des professeur-e-s de Maisonneuve;

Considérant que des actions locales sont nécessaires pour avoir un impact au national;

Que l'on dénonce toute coupure dans les services publics dans une logique d'austérité.

Que l'on participe à la journée de perturbation nationale du 27 novembre 2014.

Que l'on appuie le Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM) jeudi matin en participant au piquetage symbolique.

Que l'on organise un contingent pour la manifestation du 29 novembre 2014 qui se réunira à 11h au D-2610.

Proposée par Maxime Laliberté

Appuyée par Maude-André Meloche

Amendement :

Que l'on ne laisse pas les étudiant-e-s entrer dans le Cégep avant 8:00.

Proposé par Abir Aitgoute

Appuyé par Raphaël Longpré-Giguère

Adopté à l'unanimité

Sur la principale amendée :

Considérant que les coupures austères de plusieurs centaines de milliers de dollars au Collège de Maisonneuve sont les conséquences directes des politiques d'austérité du gouvernement;

Considérant que les mesures austères pénalisent grandement plusieurs étudiant-e-s de Maisonneuve en affectant directement leur parcours académique et leur droit à l'éducation;

Considérant que les mesures austères affectent les services essentiels dont la réussite de certain-e-s étudiant-e-s dépend;

Considérant que les coupures nuisent au travail des employé-e-s de soutien, des professionnel-le-s et des professeur-e-s de Maisonneuve;

Considérant que des actions locales sont nécessaires pour avoir un impact au national;

Que l'on dénonce toute coupure dans les services publics dans une logique d'austérité.

Que l'on participe à la journée de perturbation nationale du 27 novembre 2014.

Que l'on appuie le Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM) jeudi matin en participant au piquetage symbolique.

Que l'on ne laisse pas les étudiant-es entrer dans le Cégep avant 8:00.

Que l'on organise un contingent pour la manifestation du 29 novembre 2014 qui se réunira à 11h au D-2610.

Adoptée à majorité

Que l'on appuie l'avis de motion suivant concernant le Congrès femmes à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) :

Que soit ajouté aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ le « Chapitre 4: Congrès femmes » et que soit décalé en conséquences les articles et chapitres suivants :

« Chapitre 4 : Congrès femmes

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et n'ont pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférentiellement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement vers la mi-mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;

2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes des plans d'action féministes;

3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres. »

Proposée par Claudia Isabel Cachay-Osorio

Appuyée par Noël Brouillette

Amendement :

Définir femme comme étant personne qui s'identifie comme telle.

Proposé par Gabriel Auclair

Appuyé par Noël Brouillette

Proposition dilatoire :

Question préalable.

Proposée par Marc-André Caron

Appuyée par Michael Fortier

Adoptée à majorité

Sur l'amendement :

Battu à majorité

Proposition dilatoire :

Mise en dépôt.

Proposée par Gabriel Auclair

Appuyée par Rachel Coutu

Battue à majorité

Sur la principale :

Adoptée à majorité

Que la SOGÉÉCOM s'oppose au profilage politique et à toute tentative de discrimination de la part des corps policiers.

Proposée par Émilie Gagné

Appuyée par Noël Brouillette

Adoptée à l'unanimité

Considérant que le projet oléoduc représente un réel danger écologique pour les différents écosystèmes du Québec;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les politiques actuelles d'austérité;

Considérant que la SOGÉÉCOM est contre l'ingérence et pour l'autodétermination des Premières Nations;

Que la SOGÉÉCOM s'oppose fermement au projet oléoduc de TransCanada et tout autre initiative similaire.

Proposée par Élisabeth Lapierre

Appuyée par Bryan Laplante

Proposition dilatoire :

Question préalable.

*Proposée par Sandrine Dobson
Appuyée par Émilie Gagné
Adoptée à majorité*

Sur la principale :
Adoptée à majorité

Considérant que la SOGÉÉCOM encourage et invite ses membres à participer, voir organiser, des manifestations et actions de tout genre depuis sa fondation;
Considérant l'existence de P-6;
Considérant que la judiciarisation est un processus coûteux et prenant;
Considérant les positions et procédures soutenant les arrêté-e-s de la grève de 2012 et d'autres évènements;
Considérant que des poursuites de cette même grève sont toujours en cours;
Que la SOGÉÉCOM appuie par tous les moyens possibles les démarches juridiques des arrêté-e-s, en particulier ses membres.

*Proposée par Élisabeth Lapierre
Appuyée par Émilie Gagné
Adoptée à majorité*

Que la SOGÉÉCOM appuie le manifeste de Boréalisation.

*Proposée par Frédérique Martin
Appuyée par Krystel-Gail Smith
Adoptée à l'unanimité*

Que la SOGÉÉCOM dénonce l'assassinat des 43 étudiant-e-s mexicain-e-s.

*Proposée par Abir Aitgoute
Appuyée par Élisabeth Lapierre
Adoptée à l'unanimité*

Demande de constatation de quorum à 14h02
Non-constaté